



## Vente d' une maison en campagne

Par **Garrido**, le **29/10/2008** à **12:03**

cusset 29/10/08

Bonjour

J'ai eu un acquereur .Le compromis à été signé devant notaire le 11/06/2008  
L'acquireur à obtenu un prêt au près du Crédit Immobilier de France Rhône  
Alpes Auvergne le 27/06/2008 La signature de l'achat etait prévue pour le 30/07/2008 .A cette  
date le credit n'a pas été débloqué Quels recours peut on espérer pour obtenir soit le  
débloquage du prêt soit une indemnisation éventuelle  
pour non respect d'engagement de la part du Crédit Immobilier?

Merci de me conseiller Cordialement

GARRIDO

Par **Garrido**, le **02/11/2008** à **11:18**

Bonjour

Peut on obliger le Crédit Immobilier Rhône alpes Auvergne à honorer sa signature du prêt  
consenti ? et si oui comment

Merci de me répondre Cordialement

GARRIDO